



PREFECTURE DE LA REUNION
Bureau de l'Environnement
4, place Préfecture
97400 SAINT-DENIS

La Possession, le 05 mai 2017

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de transit de matériaux - Bras-Panon – Lieu-dit « Ma Pensée »

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Je soussigné, Monsieur GAUTIER Emmanuel, de nationalité française, agissant en qualité de Directeur de GRANULATS DE L'EST, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est 40 rue Mahatma Gandhi – 97419 La Possession, sollicite :

l'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de transit de matériaux implantées sur une emprise de 8 ha 82 a 68 ca.

Cette demande porte sur les parcelles cadastrales visées dans le tableau ci-dessous :

- ✓ département : La Réunion
- ✓ commune : Bras-Panon
- ✓ lieu-dit : « Ma Pensée »
- ✓ section AI

Pour laquelle la société GRANULATS DE L'EST SAS dispose de la maîtrise foncière.

Commune	Section	Lieu-dit	Parcelle	Surface cadastrée	Surface demandée
Bras-Panon	AI	Ma Pensée	929pp	31 954 m ²	13 561 m ²
Bras-Panon	AI	Ma Pensée	930pp	30 815 m ²	12 851 m ²
Bras-Panon	AI	Ma Pensée	931pp	22 054 m ²	8 864 m ²
Bras-Panon	AI	Ma Pensée	934	14 238 m ²	14 238 m ²
Bras-Panon	AI	Ma Pensée	935	13 514 m ²	13 514 m ²
Bras-Panon	AI	Ma Pensée	936	25 240 m ²	25 240 m ²
TOTAL :					88 268 m ²

pp : parcelle concernée pour partie

GRANULATS DE L'EST

Siège Social : ZA du Moulin Joli – 40, rue Mahatma Gandhi – 97419 LA POSSESSION

Tél. 04 90 91 61 32 – Fax. 04 90 91 61 42

S.A.S. au capital de 10 000 € - RCS Saint-Denis de la Réunion 800 730 673 – Code APE 0812Z – SIRET 800 730 673 00012 – Code TVA FR XX 800 730 673



La demande vise l'ouverture et l'exploitation à ciel ouvert, à sec et en eau, d'une carrière alluvionnaire (dénommée ci-après « carrière de Ma Pensée ») pour l'extraction d'alluvions sableuses grossières à blocs basaltiques et la mise en service et l'exploitation d'une installation de transit des matériaux extraits dans la carrière et de matériaux inertes issus du site de Paniandy. Elle porte sur une production moyenne de 150 000 tonnes par an et maximale de 200 000 tonnes par an de matériaux valorisables (hors stériles) issus de cette carrière. Elle concerne une superficie de 8,8 ha environ dont 7,2 ha environ sont consacrés à l'exploitation de la carrière ; les 1,6 ha environ restant correspondent aux délaissés réglementaires (bande de 10 m en limite d'emprise) dans lesquels seront implantées les installations connexes (locaux et parking du personnel) et le forage en nappe près de l'accès au site sur une surface de 1 000 m² maximum.

L'autorisation est demandée sur une durée de 12 ans (comprenant l'exploitation de la carrière pendant 10 ans et la fin de la remise en état pendant 2 ans).

L'extraction des matériaux se fera depuis le Nord vers le Sud, pour partie supérieure hors d'eau sur une épaisseur moyenne de 5 m environ, et pour partie inférieure en eau sur une épaisseur supplémentaire de 13 m environ. Le fond de fouille de l'extraction s'établira à la cote - 9 m NGR.

Les matériaux naturels alluvionnaires extraits seront acheminés par camions jusqu'au site de Paniandy (composé d'une carrière et d'installations de traitement et de transit de matériaux récemment autorisées par l'arrêté préfectoral n° 2017-640/SG/DRECV du 03 avril 2017) où ils seront valorisés en granulats dans les installations de concassage-criblage-lavage. C'est donc depuis ce site de Paniandy que seront commercialisés les produits finis. Aucun client ne sera donc accueilli sur la carrière de Ma Pensée.

La découverte limoneuse et les stériles d'extraction seront utilisés pour remblayer le vide induit par l'extraction et pour reconstruire la zone humifère. Des matériaux inertes provenant de chantiers de terrassement et de démolition du BTP locaux seront accueillis sur la carrière de Ma Pensée pour pouvoir remblayer celle-ci jusqu'au niveau d'origine (environ 11 m NGR dans la partie Ouest du site et 5 m NGR à l'Est). Au total, environ 745 000 m³ de matériaux inertes externes (terres et limons de déblais sans débris organiques, argiles, sables et pierres uniquement dans la partie remblayée en eau, auxquels peuvent s'ajouter bétons, briques, tuiles, maçonnerie avec faible présence de plâtre, céramiques et verre dans la partie remblayée hors d'eau) seront ainsi utilisés dans le cadre de la remise en état. La cadence moyenne d'accueil de ces matériaux inertes est estimée à 135 000 t/an approximativement. Il est important de préciser que tous ces matériaux inertes proviendront exclusivement du site de Paniandy, où ils auront préalablement été contrôlés et triés. La partie recyclable de ces matériaux y aura été prélevée pour être valorisée, et seuls les matériaux inertes ultimes (non valorisables) seront envoyés sur la carrière de Ma Pensée pour le remblayage. Celui-ci pourra démarrer environ deux ans après le début de l'exploitation, et pourra se poursuivre environ deux ans après la fin de l'extraction, jusqu'à ce que la topographie finale souhaitée soit atteinte et dans la limite des 12 ans d'autorisation demandée.

Une fois le site de Ma Pensée remis en état, il retrouvera sa vocation agricole sur l'intégralité de sa surface. Dans la partie Sud du site, les terrains ayant retrouvé leur topographie initiale seront remis en culture (pour la culture de la canne essentiellement comme aujourd'hui). Dans la zone Nord du site sur 5 000 m² environ, les terrains seront aménagés pour l'ostréiculture : des bassins de 1,5 m de profondeur environ y seront creusés pour permettre l'élevage des huitres (ces bassins seront destinés au grossissement des huitres).

GRANULATS DE L'EST

Siège Social : ZA du Moulin Joli – 40, rue Mahatma Gandhi – 97419 LA POSSESSION

Tél. 04 90 91 61 32 – Fax. 04 90 91 61 42

S.A.S. au capital de 10 000 € - RCS Saint-Denis de la Réunion 800 730 673 – Code APE 0812Z – SIRET 800 730 673 00012 – Code TVA FR XX 800 730 673

Les rubriques de la nomenclature (annexée à l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement) des ICPE concernées par cette demande sont les suivantes :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime	Rayon d'affichage
2510-1	Exploitation de carrières à l'exception de celles visées aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 (A)	Ouverture et exploitation de la carrière de Ma Pensée <u>Capacité maximale de production</u> : 200 000 t/an commercialisables (hors stériles) <u>Capacité moyenne de production</u> : 150 000 t/an commercialisables (hors stériles) <u>Superficie totale demandée</u> : 08 ha 82 a 68 ca <u>Superficie d'extraction demandée</u> : 72 000 m ² environ <u>Durée d'autorisation demandée</u> : 12 ans	AUTORISATION	3 km
2517-1	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de stockage étant : 1. supérieure à 30 000 m ² (A) 2. supérieure à 10 000 m ² mais inférieure ou égale à 30 000 m ² (E) 3. supérieure à 5 000 m ² mais inférieure ou égale à 10 000 m ² (D)	Stocks de matériaux extraits du site de Ma Pensée en attente d'évacuation, stériles et terres de découverte extraits du site de Ma Pensée en attente de remise en état, matériaux inertes issus du site de Paniandy en attente de mise en remblai <u>Superficie maximale de stockage</u> : 35 000 m ²	AUTORISATION	3 km

Le détail des rubriques concernées par le projet relatives à la nomenclature de la Loi sur l'Eau (Code de l'Environnement – partie réglementaire – livre II – titres I^{er} à V) est le suivant :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).	1 forage d'eau pour l'abattage des poussières et les besoins domestiques du personnel (à réaliser) + 4 piézomètres pour la surveillance (2 à créer + 2 déjà réalisés)	D pour mémoire
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1. supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an (A) ; 2. supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D).	Prélèvement dans l'aquifère superficiel : 5 000 m ³ /an	NC pour mémoire
2.1.5.0-1	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1. supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2. supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	Surface du projet et du bassin versant intercepté : 33,7 ha environ	A pour mémoire



Par la présente, GRANULATS DE L'EST SAS s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint, notamment concernant la remise en état du site et la constitution des garanties financières.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble de la carrière visé à l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, établi à une échelle 1/1000 au lieu de 1/200.

Enfin, il est demandé conformément au a) de l'alinéa 5° de l'article 15 de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, que la présente demande d'autorisation formée entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2017, soit déposée, instruite et délivrée en application des dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre II du Code de l'Environnement et, le cas échéant des dispositions particulières aux autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments énumérés par le I de l'article L. 181-2 du même code qui lui sont nécessaires, dans leur rédaction antérieure à la présente ordonnance.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Emmanuel GAUTIER
Directeur
GRANULATS DE L'EST SAS

GRANULATS DE L'EST

Siège Social : ZA du Moulin Joli – 40, rue Mahatma Gandhi – 97419 LA POSSESSION

Tél. 04 90 91 61 32 – Fax. 04 90 91 61 42

S.A.S. au capital de 10 000 € - RCS Saint-Denis de la Réunion 800 730 673 – Code APE 0812Z – SIRET 800 730 673 00012 – Code TVA FR XX 800 730 673